

Date de publication : 17 Juillet 2026

POPULATION SERVICES INTERNATIONAL (PSI)
AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS
DE LABORATOIRE MEDICAL

PSI est une Organisation Non Gouvernementale Internationale à but non lucratif, leader dans le domaine de la santé avec des programmes ciblant le paludisme, la survie de l'enfant, le VIH et la santé reproductive. Travaillant en partenariat avec le secteur public et privé, et exploitant la puissance des marchés, PSI fournit des produits vitaux, des services cliniques et la communication pour le changement de comportement qui permettent aux populations les plus vulnérables de mener une vie plus saine.

Les valeurs fondamentales de PSI sont la croyance dans les marchés et les mécanismes de marché pour contribuer à l'amélioration durable de la vie des populations vulnérables ; les évidences ; la rapidité et l'efficacité avec une prédisposition à l'action ; la décentralisation, l'autonomisation de notre personnel au niveau local ainsi qu'un engagement à long terme envers les personnes que nous servons. PSI a des programmes dans 67 pays et elle est présente au Burundi depuis plus de 26 ans. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.psi.org et la page Facebook de PSI Burundi.

1. Objet :

Dans le cadre de son programme VIH/SIDA, PSI Burundi en collaboration avec le ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) met en œuvre un projet de prévention du VIH/SIDA en faveur des militaires de la Force de Défense Nationale (FDN) et leurs familles depuis l'année 2005 à travers un financement du Département Américain de la Défense. C'est dans ce cadre que PSI Burundi voudrait solliciter l'expertise d'une Entreprise spécialisée dans l'entretien et la réparation des équipements de laboratoire se trouvant dans les cliniques militaires de Bujumbura, Nyanza-Lac, Ngozi, Muyinga, Cankuzo, Cibitoke, Gitega et Rumonge dont la liste est dans le tableau suivant :



Asser

LISTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX DES CLINIQUE MILITAIRES

NO	Types d'Equipements	QUANTITE	Localisation
1	CYAN START	1	Bujumbura
2	CYAN SMART	2	Bujumbura et Nyanza-Lac
3	Spectrophotomètre type BIOBASE	6	Gitega, Ngozi, Muyinga, Rumonge, Cankuzo et Cibitoke
4	Centrifugeuse type BIOBASE	6	Muyinga, Ngozi, Rumonge; Bujumbura, Cankuzo et Cibitoke
5	Compteur d'hématologie XP-300(2 appareils)	2	Bujumbura et Nyanza-Lac
6	Centrifugeuse TABLETOP	1	Nyanza-lac,
7	Centrifugeuse TABLETOP PLC03	1	Bujumbura
8	Compteur d'hématologie Types DYMIND	2	Gitega et Ngozi
9	Compteur d'Hématologie Types EDAN	4	1. Cankuzo 2. Cibitoke 3. Muyinga, 4. Rumonge

- Fréquence d'entretien : Tous les 3 mois et des réparations en cas de besoin
- Prise en charge lors de l'entretien des appareils se trouvant à l'intérieur du pays (y compris leur déplacement vers Bujumbura en cas de nécessité) : A la charge du fournisseur.

2. Contenu de l'offre :

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents

2/10



suivants :

- Une brève présentation de la structure, Adresse physique complète du siège de la structure, Numéro de téléphone, et adresse électronique de l'entreprise, Nom, prénom et coordonnées du responsable représentant de l'entreprise (email, numéro de téléphone, bureau),
 - Une copie d'attestation d'identification fiscale (NIF),
 - La copie du registre de commerce
 - L'offre financière détaillée précisant le cout trimestriel et annuel d'entretien pour chaque matériel.
 - Une attestation de non-redevabilité de l'OBR valide.
 - Fournir au moins trois (03) contrats du marché analogue déjà exécuté ou attestation de bonne exécution auprès des institutions ou établissements du Burundi,
- N.B** : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés ci-haut est cause du rejet de l'offre lors de l'analyse des offres.

3. **Spécifications du marché** :

Le présent marché est conduit par appel d'offre national ouvert tel que défini dans le manuel des approvisionnements de PSI Burundi.

4. **Allotissement** :

Le présent marché est constitué en un seul lot.

5. **Délai du contrat** :

Le délai du contrat est fixé à une (1) année avec possibilité de renouvellement, à compter à partir de la date de début d'exécution spécifiée dans le contrat.

6. **Conditions de participation** :

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales et justifiant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. **Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres** :

Les détails et les conditions de soumission peuvent être consultés sur le site Web d'Intercontact Services : www.intercontactservices.com .



Dépôt des offres : Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la réception de PSI Burundi, sis Rohero 1 avenue de la JRR N°23, au plus tard le ~~07/08~~ **07/07** **juillet** **2026** à **11heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : « **offre pour entretien et réparation des équipements de laboratoire médical** ». Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture, le dépouillement et l'analyse des offres seront effectués conformément aux procédures d'acquisition des biens et services de PSI Burundi par une commission ad hoc. PSI Burundi se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres non retenus.

8. Délais d'engagement :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Montant de l'offre :

Le marché est ferme, non révisable et non actualisable.

10. Monnaie de soumission :

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en franc burundais.

11. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec PSI Burundi :

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, PSI Burundi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par PSI Burundi lors de l'évaluation des soumissions.

12. Examen des offres et détermination de leur conformité :

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, PSI Burundi établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- Répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le dossier d'appel d'offres ;
 - a été dûment signée ;
 - est conforme aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres ;
 - présente toute précision et/ou justification que PSI Burundi peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au dossier d'appel d'offres est celle qui respecte tous les termes,



conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité des services offerts ;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de PSI Burundi ou les obligations du fournisseur au titre du marché ;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

13. Correction des erreurs :

PSI Burundi vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;
- Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par PSI Burundi conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs ;
- Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

PSI Burundi n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel. La même commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante. Pour évaluer le montant de l'offre, PSI Burundi peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les expériences, la performance des services déjà offerts à d'autres organisations.

14. Des instructions aux soumissionnaires :

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec PSI Burundi, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le marché sera attribué. Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce



de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de PSI Burundi des informations complémentaires, il devra le faire par écrit. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer PSI Burundi ou son employé dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution entraînera le rejet de sa soumission.

15. Notification de l'attribution du marché :

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par PSI Burundi, ce dernier notifiera à l'attributaire du marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée.

16. Signature du marché :

PSI Burundi enverra à l'attributaire du marché, en même temps que la notification, le contrat de prestation de services conformément au DAO, qui recapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. Après sa satisfaction, PSI Burundi informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

17. Délai d'exécution du marché :

Le délai d'exécution du marché est fixé à une (01) année avec possibilité de renouvellement, à compter de la date de signature du contrat.

18. Modalités de soumission :

Le dossier de soumission doit être déposé au secrétariat de PSI Burundi sous une enveloppe fermée avec mention : « **offre pour l'entretien et réparation des équipements de laboratoire médical** ».

Sera rejetée toute offre ne répondant pas aux conditions ci-haut mentionnées ou qui manque l'un des documents administratifs exigés.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres sont priés de déposer leurs dossiers à la réception de PSI Burundi sis à Rohero I, Avenue de la JRR N°23 au plus tard ~~07/08~~ **juillet 2026 à 11h00** (délai de rigueur).

Pour toute information, veuillez contacter le secrétariat de PSI Burundi au Numéro 22 22 94 66

Fait à Bujumbura, le ~~18~~ / 07 /2026

Dr Jeanne Marie Francine KAREMERA

Représentante Résidente ai

6/10

PSI.org



ANNEXES

Annexe I : Décomposition du Budget (MODÈLE D'OFFRE FINANCIÈRE)

Annexe II : ACTE DE SOUMISSION

Annexe III : DECLARATION DE CONFLIT D'INTERET



Annexe I. Décomposition du Budget (MODÈLE D'OFFRE FINANCIÈRE)

TITRE DE PUBLICATION : NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Quantité	Description du service	COÛTS DE REPARATION OU MAINTENANCE	COUT TOTAL



Annexe II : Acte de Soumission

À :

Nous, les soussignés attestons que :

Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs

No. : _____ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous proposons d'exécuter conformément au Dossier d'appel d'offres, les fournitures ou services ci-après : _

_____ ;

Le prix total de notre offre, est de : _____

_____ ;

Notre offre demeurera valide pendant une période de nonante (90) jours calendrier à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'appel d'offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _ En tant que _

Signature ____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de ____

En date du _____ jour de _____



**Annexe III : FORMULAIRE DE DECLARATION DE CONFLITS D'INTERÊT A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE
DEPOSANT UNE OFFRE OU SIGNANT UN BON DE COMMANDE AVEC PSI BURUNDI**

Je soussigne (Nom du responsable de la société), _____ agissant au nom de la société _____, affirme par la présente que ni moi, ni mon épouse, ni conjoint (e) ni aucun membre de ma famille ou proche n'est employé, prestataire, consultant ou stagiaire de PSI Burundi.

Si je me rends compte d'un tel conflit d'intérêt réel ou potentiel, je porterai cela à la connaissance du Représentant Résident de PSI Burundi sans délai.

Je reconnais qu'il est formellement interdit, de la part des fournisseurs et prestataires potentiels et/ou actuels de PSI Burundi de donner des commissions ou retro commissions ou de verser des pots de vin aux employés de PSI Burundi en vue d'avoir ou de continuer à avoir des marchés en son sein.

Je m'engage à respecter scrupuleusement une telle disposition et accepte les sanctions de PSI Burundi au cas où moi-même ou un de mes préposés venait à être dénoncé pour un tel acte.

En signant la présente déclaration, je certifie que (Nom de la société) n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente que (Nom de la société) N'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Nom :

Date :

Titre :

Cachet :

